

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 28 septembre 2021

Rapport n° 21-07-09

**FIXATION DES TARIFS POUR LA MISE À DISPOSITION DE BUREAUX AU SEIN DE
L'ESPACE DE TRAVAIL PARTAGÉ DÉNOMMÉ LA STATION SIS PLACE CYRILLE
LECOMTE À SAINT-LEU-LA-FORÊT**

Le conseil municipal, par délibération n° 20-07-13 du 15 décembre 2020, a adopté le règlement intérieur d'utilisation de l'espace de travail partagé dénommé « La Station » sis place Cyrille Lecomte, mis à disposition de ses habitants, à titre gratuit, depuis le 1^{er} décembre 2020, et ce dans le cadre de son ouverture en pleine période de crise sanitaire.

Après ces quelques mois d'activité et compte tenu de l'évolution de cet espace qui proposera à compter du 1^{er} octobre 2021, la possibilité de réservation au mois, au trimestre, au semestre ou à l'année, il convient aujourd'hui de fixer les tarifs de mise à disposition de ces différents espaces, applicables à compter du 1^{er} octobre 2021.

Il vous est proposé de déterminer comme suit lesdits tarifs :

Utilisation dite « ponctuelle » (dans la limite de 4 ½ journées ou 2 jours/semaine sans pouvoir excéder 10 jours /mois) :

- A la ½ journée : Gratuité maintenue
- A la journée : Gratuité maintenue

Utilisation dite « permanente » (sans limitation de nombre de jours – hormis ceux de l'accès au site) :

- Au mois : 300 €
- Au trimestre : 800 €
- Au semestre : 1 500 €
- A l'année : 2 800 €

Pour tout espace individuel (soit un bureau et le petit matériel associé) qu'il se situe au RDC ou à l'étage, clos ou non). Ainsi les espaces « duo » comptent double.

- Pénalité pour non restitution de clé(s) : 20 € par clé.

La Commission Vie économique/emploi/commerces, réunie le 14 septembre 2021, a émis un avis favorable.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe.

Le Maire



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 28 septembre 2021

Délibération n° 21-07-09

**FIXATION DES TARIFS POUR LA MISE À DISPOSITION DE BUREAUX AU SEIN DE
L'ESPACE DE TRAVAIL PARTAGÉ DÉNOMMÉ LA STATION SIS PLACE CYRILLE
LECOMTE À SAINT-LEU-LA-FORÊT**

Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant le souhait de la commune d'ouvrir la possibilité de réserver l'espace de travail partagé « La Station », sis Place Cyrille Lecomte à Saint-Leu-la-Forêt, pour des durées plus longues que celles autorisées jusqu'alors, telles qu'au mois, au trimestre, au semestre ou à l'année,

Considérant, dès lors, la nécessité de fixer des tarifs afin de mettre à disposition lesdits locaux,

Vu l'avis favorable de la Commission Vie économique/emploi/commerces réunie le 14 septembre 2021,

Vu le rapport présenté, ci-annexé,

Après en avoir délibéré

Décide

Article unique : de fixer, à compter du 1^{er} octobre 2021, comme suit les tarifs de réservation de l'espace de travail partagé « La Station », sis Place Cyrille Lecomte à Saint-Leu-la-Forêt :

Utilisation ponctuelle (dans la limite de 4 ½ journées ou 2 jours/semaine sans pouvoir excéder 10 jours /mois) :

- A la ½ journée : Gratuité maintenue
- A la journée : Gratuité maintenue

Utilisation permanente :

- Au mois : 300 €
- Au trimestre : 800 €
- Au semestre : 1 500 €
- A l'année : 2 800 €

Pour tout espace individuel (soit un bureau et le petit matériel associé) qu'il se situe au RDC ou à l'étage, clos ou non). Ainsi les espaces « duo » comptent double.

Pénalité pour non restitution de clé(s) : 20 € par clé

Etant précisé que les recettes seront reversées à la commune sous forme d'un virement ou d'un chèque libellé à l'ordre du Trésor public.

Le maire certifie que la présente délibération a été déposée en
Préfecture du Val d'Oise le
qu'elle a été notifiée aux intéressés le
et publiée le

Le Maire

Le Maire

Sandra BILLET

Sandra BILLET